

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

Commune de SEXEY AUX FORGES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2025**

ARRONDISSEMENT
NANCY
CANTON
NEUVES-MAISONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril à 20h30

Le Conseil municipal de la commune de Sexey-aux-Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Patrick POTTS, maire.

En exercice 14
De votants 12
De présents 10

Etaient présents :

Mmes Céline BAUDON – Florence COX – Hélène DUMOND – Béatrice GEORGE – Coryse GEORGES – Amélie KOENIG ;
Mrs Daniel BORACE – Daniel KOENIG – Ghislain PAYMAL – Patrick POTTS.

NOTA : Le Maire certifie que :

La liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la porte de la mairie le 14 avril 2025

La convocation du conseil avait été faite le 27 mars 2025.

La présente délibération a été transmise à la préfecture de Nancy le 14 avril 2025

Le maire,
Patrick POTTS

Absents excusés :

Pascale NAVET donne procuration à Béatrice GEORGE
Emilie PIERROT donne procuration à Daniel BORACE
Gérald DETHOREY donne procuration à Coryse GEORGES
Gilles JOLY

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil Daniel BORACE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.
Le procès-verbal de la séance du 28 février 2025 est approuvé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA COMMUNE

N°1-II-2025

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'année 2024 puis quitte la salle et ne prend pas part au vote,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **Accepte** le compte administratif 2024 de la commune selon le détail suivant :

⇒ Section d'investissement :

Dépenses	prévues	253 759,90
	réalisées	149 303,47
	reste à réaliser	42 575,00
Recettes	prévues	253 759,90
	réalisées	164 019,11
	reste à réaliser	00,00

⇒ Section de Fonctionnement :

Dépenses	prévues	857 766,39
	réalisées	388 982,92
	reste à réaliser	0,00
Recettes	prévues	857 766,39
	réalisées	934 305,71
	reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	14 715,64
Fonctionnement	545 322,79
Résultat global	560 038,43

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Patrick POTTS

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2025**

ARRONDISSEMENT

NANCY

CANTON

NEUVES-MAISONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril à 20h30

Le Conseil municipal de la commune de Sexey-aux-Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Patrick POTTS, maire.

En exercice 14
De votants 13
De présents 10

Etaient présents :

Mmes Céline BAUDON – Florence COX – Hélène DUMOND – Béatrice GEORGE – Coryse GEORGES – Amélie KOENIG ;
Mrs Daniel BORACE – Daniel KOENIG – Ghislain PAYMAL – Patrick POTTS.

NOTA : Le Maire certifie que :

La liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la porte de la mairie le 14 avril 2025

La convocation du conseil avait été faite le 27 mars 2025.

La présente délibération a été transmise à la préfecture de Nancy le 14 avril 2025

Le maire,
Patrick POTTS

Absents excusés :

Pascale NAVET donne procuration à Béatrice GEORGE
Emilie PIERROT donne procuration à Daniel BORACE
Gérald DETHOREY donne procuration à Coryse GEORGES
Gilles JOLY

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil Daniel BORACE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.
Le procès-verbal de la séance du 28 février 2025 est approuvé.

COMPTE DE GESTION 2024 DE LA COMMUNE

N°2-II-2025

Après lecture du compte de gestion, tenu par madame la receveuse municipale,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Vote le compte de gestion 2024, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU BUDGET DE LA COMMUNE

N°3-II-2025

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick POTTS, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

⇒ Section de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement	103 852,87
Excédent antérieur reporté	441 469,92
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	545 322,79

⇒ Section d'investissement :

Excédent d'investissement	14 715,64
Reste à réaliser (excédent)	42 575,00
Soit un besoin de financement de	27 859,36

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Excédent	545 322,79
Affectation complémentaire en réserve (1068)	27 859,36
Résultat reporté en fonctionnement (002)	517 463,43
<hr/>	
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	14 715,64

VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

N°4-II-2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant l'état des finances de la commune monsieur le Maire propose de voter les mêmes taux des impôts locaux 2025 que ceux de 2024.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

- **Décide** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
 - taxe d'habitation : 9,32 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,02 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,50 %

- **Charge** Monsieur le Maire :
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

SUBVENTIONS

N°5-II-2025

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** d'allouer pour l'exercice 2025 les subventions suivantes :

Association du Bélier Meulson	18 500,00 €
Foyer Rural	600,00 €
<i>Abstention : Florence COX</i>	
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers	100,00 €
Les Restos du Cœur	100,00 €

Celles-ci seront inscrites au budget primitif 2025 de la commune et sont imputées au compte 65748.

BUDGET PRIMITIF 2025 - COMMUNE

N°6-II-2025

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Accepte** le budget primitif de la commune présenté par Monsieur Le Maire au titre de l'année 2025 et se décomposant comme suit :

⇒ **Section de fonctionnement :**

Recettes	967 079,09
Dépenses	767 676,75

⇒ **Section d'investissement :**

Recettes	248 012,60
Dépenses	248 012,60

- **Délègue** à monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L5217-10-6 du CGCT, la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, ou d'opérations à opérations, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la proportion de 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et dans la même proportion pour les dépenses réelles de la section d'investissement. Monsieur le Maire informera le comité de ces mouvements de crédits lors de la première réunion du conseil municipal qui suivra ce virement de crédits.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Patrick POTTS

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Daniel BORACE